

RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:
Bid Receiving Public Works and Government
Services Canada/Réception des soumissions
Travaux publics et Services gouvernementaux
Canada
Room 100,
167 Lombard Ave.
Winnipeg
Manitoba
R3B 0T6
Bid Fax: (204) 983-0338

REQUEST FOR PROPOSAL
DEMANDE DE PROPOSITION

**Proposal To: Public Works and Government
Services Canada**

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

**Proposition aux: Travaux Publics et Services
Gouvernementaux Canada**

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Comments - Commentaires

Title - Sujet Linear Irrigator System	
Solicitation No. - N° de l'invitation 01633-141115/A	Date 2014-12-15
Client Reference No. - N° de référence du client 01633-141115	
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$WPG-015-9301	
File No. - N° de dossier WPG-4-37243 (015)	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2015-01-26	
Time Zone Fuseau horaire Central Standard Time CST	
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Klassen, Chaz	Buyer Id - Id de l'acheteur wpg015
Telephone No. - N° de téléphone (204) 228-6756 ()	FAX No. - N° de FAX (204) 983-7796
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: DEPARTMENT OF AGRICULTURE AND AGRI-FOOD RESEARCH STN P.O.BOX 1000-A 18TH ST & GRANDVALLEY RD R.R.3 BRANDON Manitoba R7A5Y3 Canada	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Vendor/Firm Name and Address

**Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur**

Issuing Office - Bureau de distribution

Public Works and Government Services Canada - Western
Region
Room 100
167 Lombard Ave.
Winnipeg
Manitoba
R3B 0T6

Delivery Required - Livraison exigée See Herein	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

Solicitation No. - N° de l'invitation

01633-141115/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

01633-141115

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

WPG-4-37243

Buyer ID - Id de l'acheteur

wpg015

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Voir ci-joint.

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX	2
1.1 ÉNONCÉ DES BESOIN	2
1.2 COMPTE RENDU	2
1.3 ACCORDS COMMERCIAUX.....	2
PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES	3
2.1 INSTRUCTIONS, CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES	3
2.2 PRÉSENTATION DES SOUMISSIONS	3
2.3 DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS – EN PÉRIODE DE SOUMISSION	3
2.5 LOIS APPLICABLES	4
PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS.....	5
3.1 INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS	5
PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION	6
4.1 PROCÉDURES D'ÉVALUATION.....	6
4.2 MÉTHODE DE SÉLECTION	6
PARTIE 5 – ATTESTATIONS	7
5.1 ATTESTATIONS PRÉALABLES À L'ATTRIBUTION DU CONTRAT	7
PARTIE 6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT	8
6.1 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ	8
6.2 ÉNONCÉ DES BESOIN	8
6.3 CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES.....	8
6.4 DURÉE DU CONTRAT.....	8
6.5 RESPONSABLES.....	8
6.6 PAIEMENT	9
6.7 INSTRUCTIONS RELATIVES À LA FACTURATION	9
6.8 ATTESTATIONS	10
6.9 LOIS APPLICABLES	10
6.10 ORDRE DE PRIORITÉ DES DOCUMENTS	10
6.11 CLAUSES DU <i>GUIDE DES CCUA</i>	10
ANNEXE «A»	11
ÉNONCÉ DES BESOIN.....	11
ANNEXE « B ».....	17
BASE DE PAIEMENT.....	17

N° de l'invitation - Solicitation No.
01633-141115/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
01633-141115

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
01633-141115

Id de l'acheteur - Buyer ID
wpg015
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1.1 Énoncé des Besoin

Le besoin est décrit en détail à l'article _____ des clauses du contrat éventuel.

1.2 Compte rendu

Les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

1.3 Accords commerciaux

Ce besoin est assujetti aux dispositions de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) et de l'Accord sur le commerce intérieur (ACI).

PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document [2003](#) (2014-09-25) Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

Le paragraphe 5.4 du document [2003](#), Instructions uniformisées – biens ou services – besoins concurrentiels, est modifié comme suit :

Supprimer : 60 jours
Insérer : 120 jours

2.1.1 Clauses du Guide des CCUA

B3000T Produits équivalents (2006-06-16)

2.2 Présentation des soumissions

Les soumissions doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande de soumissions.

2.3 Demandes de renseignements – en période de soumission

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins dix (10) jours civils avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

N° de l'invitation - Solicitation No.

01633-141115/A

N° de réf. du client - Client Ref. No.

01633-141115

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier

01633-141115

Id de l'acheteur - Buyer ID

wpg015

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

2.5 Lois applicables

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur Manitoba, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

3.1 Instructions pour la préparation des soumissions

Le Canada demande que les soumissionnaires fournissent leur soumission en sections distinctes, comme suit :

- Section I : Soumission technique (3 copies papier)
- Section II : Soumission financière (1 copy papier)
- Section III : Attestations (1 copy papier)

Les prix doivent figurer dans la soumission financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de la soumission.

Le Canada demande que les soumissionnaires suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur soumission.

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande de soumissions.

En avril 2006, le Canada a approuvé une politique exigeant que les ministères organismes fédéraux prennent les mesures nécessaires pour incorporer les facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement [Politique d'achats écologiques](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html>). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les soumissionnaires devraient :

- 1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées; et
- 2) utiliser un format qui respecte l'environnement: impression noir et blanc, recto-verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ni reliure à anneaux.

Section I : Soumission technique

Dans leur soumission technique, les soumissionnaires devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

Section II : Soumission financière

Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière en conformité avec la base de paiement. Le montant total des taxes applicables doit être indiqué séparément.

3.1.1 Fluctuation du taux de change

[C3010T \(2014-11-27\)](#) Fluctuation du taux de change - Atténuation des risques,

3.1.2 Clauses du Guide des CCUA

Section III : Attestations

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations exigées à la Partie 5.

PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

4.1 Procédures d'évaluation

- a) Les soumissions reçues seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.

4.1.1 Évaluation technique

4.1.1.1 Critères techniques obligatoires

(a) Capacité d'exécuter l'ensemble des travaux décrits à l'Annexe A, Besoins et l'achèvement de l'annexe 1 de l'annexe A;

(b) Fourniture des barèmes de prix demandés à l'annexe B, Base de paiement.

4.1.2 Évaluation financière

Clause du *Guide des CCUA* [A0220T](#) (2014-06-26) Évaluation du prix

4.2 Méthode de sélection

4.2.1 Critères techniques obligatoires

Clause du *Guide des CCUA* (A0031T) (2010-08-16) Méthode de sélection - critères techniques obligatoires

PARTIE 5 – ATTESTATIONS

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations et les renseignements connexes exigés pour qu'un contrat leur soit attribué.

Les attestations que les soumissionnaires remettent au Canada, peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. Le Canada déclarera une soumission non recevable, ou à un manquement de la part de l'entrepreneur à l'une de ses obligations prévues au contrat, s'il est établi qu'une attestation du soumissionnaire est fautive, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions ou pendant la durée du contrat.

L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par l'autorité contractante, la soumission peut être déclarée non recevable, ou constituer un manquement aux termes du contrat.

5.1 Attestations préalables à l'attribution du contrat

Les attestations énumérées ci-dessous devraient être remplies et fournies avec la soumission mais elles peuvent être fournies plus tard. Si l'une de ces attestations n'est pas remplie et fournie tel que demandé, l'autorité contractante informera le soumissionnaire du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de se conformer à la demande de l'autorité contractante et de fournir les attestations dans le délai prévu, la soumission sera déclarée non recevable.

5.1.1 Dispositions relatives à l'intégrité – renseignements connexes

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire et ses affiliés respectent les dispositions stipulées à l'article 01 Dispositions relatives à l'intégrité - soumission, des instructions uniformisées [2003](#). Les renseignements connexes, tel que requis aux dispositions relatives à l'intégrité, assisteront le Canada à confirmer que les attestations sont véridiques.

5.1.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation de soumission

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire, et tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « [soumissionnaires à admissibilité limitée](#) » (http://www.travail.gc.ca/fra/normes_equite/eq/emp/pcf/liste/inelig.shtml) du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible sur le site Web [d'Emploi et Développement social Canada \(EDSC\) – Travail](#).

Le Canada aura le droit de déclarer une soumission non recevable si le soumissionnaire, ou tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, figure dans la liste des « [soumissionnaires à admissibilité limitée](#) » du PCF au moment de l'attribution du contrat.

PARTIE 6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent à tout contrat subséquent découlant de la demande de soumissions et en font partie intégrante.

6.1 Exigences relatives à la sécurité

6.1.1 Ce contrat ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

6.2 Énoncé des Besoin

L'entrepreneur doit fournir les articles décrits à l'annexe « A », Besoin.

6.3 Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre, sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

6.3.1 Conditions générales

[2010A](#) (2014-11-27), Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

6.4 Durée du contrat

6.4.1 Date de livraison

Tous les biens livrables doivent être reçus au plus tard le March 31 2015.

Installation d'un système doit être complétée avant le 15 Septembre 2015.

6.5 Responsables

6.5.1 Autorité contractante

L'autorité contractante pour le contrat est :

Nom : Chaz Klassen
Titre : D'agente D'approvisionnement
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Direction générale des approvisionnements
Adresse : 100-167 Lombard
Winnipeg, Manitoba R3B 0T6
Téléphone : 204-228-6756
Télécopieur : 204-983-7796
Courriel : chaz.klassen@pwgsc.gc.ca

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée, par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux

N° de l'invitation - Solicitation No.
01633-141115/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
01633-141115

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
01633-141115

Id de l'acheteur - Buyer ID
wpg015
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus suite à des demandes ou des instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

6.5.2 Chargé de projet

Le chargé de projet pour le contrat est :

Pour être annoncé lors de l'attribution du contrat.

Le chargé de projet représente le ministère ou l'organisme pour lequel les travaux sont exécutés en vertu du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat. On peut discuter des questions techniques avec le chargé de projet; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter à l'énoncé des travaux. De tels changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification de contrat émise par l'autorité contractante.

6.5.3 Représentant de l'entrepreneur

Nom: _____

Titre: _____

Organization: _____

Adresse: _____

Téléphone: _____

Cellulaire: _____

Courriel: _____

6.6. Paiement

6.6.1 Base de paiement - Limite de prix

Clause du *Guide des CCUA* [C6000C](#) (2011-05-16), Limite de prix

6.6.2 Méthode du Paiement

Clause du *Guide des CCUA* [H1001C](#) (2008-05-12), Paiements Multiples

6.6.3 Clauses du *Guide des CCUA*

C2000C	2007-11-30	Taxes - entrepreneur établi à l'étranger
C2605C	2008-05-12	Droits de douane et taxes de vente du Canada - entrepreneur établi à l'étranger

6.7 Instructions relatives à la facturation

1. L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.

2. Les factures doivent être distribuées comme suit :
 - a. L'original et un (1) exemplaire doivent être envoyés à l'adresse qui apparaît à la page 1 du contrat pour attestation et paiement.
 - b. Un (1) exemplaire doit être envoyé à l'autorité contractante identifiée sous l'article intitulé « Responsables » du contrat.

6.8 Attestations

6.8.1 Conformité

Le respect continu des attestations fournies par l'entrepreneur avec sa soumission ainsi que la coopération constante quant aux renseignements connexes sont des conditions du contrat. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée du contrat. En cas de manquement à toute déclaration de la part de l'entrepreneur ou à fournir les renseignements connexes, ou encore si on constate que les attestations qu'il a fournies avec sa soumission comprennent de fausses déclarations, faites sciemment ou non, le Canada aura le droit de résilier le contrat pour manquement conformément aux dispositions du contrat en la matière.

6.9 Lois applicables

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur _____ et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

6.10 Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur ladite liste.

- a) les articles de la convention;
- b) les conditions générales 2010A (2014-11-27) Conditions générales, de complexité moyenne - biens;
- d) Annexe A, Besoin;
- e) Annexe B, Base du paiement;
- f) la soumission de l'entrepreneur en date du _____ (*inscrire la date de la soumission*) **ou** « », modifiée le _____.

6.11 Clauses du Guide des CCUA

B7500C	(2006-06-16)	Marchandises exédentaires
C5201C	(2008-05-12)	Frais de transport payés d'avance
D5328C	(2014-06-26)	Inspection et acceptation
G1005C	(2008-05-12)	Assurances

ANNEXE «A»

ÉNONCÉ DES BESOIN

A -Description et calendrier du projet

Description

1. Historique du projet

Le Centre de recherche de Brandon a récemment transféré ses activités de recherche sur les bovins à une autre installation de recherche d'AAC. Ce déménagement a laissé vacant un terrain d'environ 160 hectares (400 acres) de terre agricole de modérément à bien drainée (figure 1) situé aux coordonnées 33-10-19 OMP (à l'ouest du méridien principal). Ce terrain a été désigné en vue d'un aménagement pour l'irrigation. Il est situé au sud de la route Transcanadienne, au nord-ouest du Centre de recherche de Brandon, à la limite nord-ouest de la ville de Brandon, au Manitoba. Le système d'irrigation à déplacement latéral proposé irriguerait les 160 hectares selon un cycle de rotation de quatre (4) ans. La rampe proposée se déplacerait sur l'axe nord-sud et irriguerait environ 40 hectares (100 acres) de terrain de production à chaque année avec possibilité d'en irriguer jusqu'à 80 hectares (200 acres) selon les besoins.

La variabilité des sols, la topographie et les exigences pour la recherche relatives à ce terrain font que la mise en œuvre d'une technologie d'irrigation par gicleurs à débit variable est bénéfique sous les aspects de la recherche et de la démonstration.

La présente DDP vise la fourniture et l'installation d'un système d'irrigation à déplacement latéral équipé d'une technologie à gicleurs à débit variable au Centre de recherche de l'AAC situé à Brandon.



Figure 1 : Terrain destiné à un aménagement pour l'irrigation au Centre de recherche de l'AAC situé à Brandon (tracé rouge)

2. Calendrier

L'entrepreneur doit avoir terminé la fourniture du système d'irrigation à déplacement latéral équipé d'une technologie à gicleurs à débit variable au Centre de recherche de Brandon le 31 mars 2015 ou avant. L'installation du système doit être terminée la 15 septembre 2015 ou avant.

3. Portée

La proposition doit porter sur la fourniture de toutes les installations, de la main-d'œuvre, des services, des matériaux et des travaux d'installation d'un système d'irrigation à déplacement latéral équipé d'une technologie à gicleurs à débit variable pour le Centre de recherche de l'AAC à Brandon (Manitoba). Toutes les propositions doivent respecter les exigences minimales prescrites dans les présentes ou des exigences de remplacement équivalentes approuvées par le Canada.

3.01 Dessins

Les dessins suivants font partie intégrante du présent devis :

<u>Numéro de dessin</u>	<u>Titre</u>
-------------------------	--------------

Voir ci-joint	Plan de disposition de rampe d'irrigation
---------------	---

Ces dessins montrent les dimensions approximatives et la disposition des ouvrages et sont suffisamment détaillés pour servir de base à la préparation de la proposition de l'entrepreneur. Des dessins supplémentaires montrant plus de détails et des modifications seront fournis à l'entrepreneur au cours de l'avancement des travaux, si le Canada le juge nécessaire.

3.02 Exigences de mécanique

- 3.02.01 La longueur totale de la rampe doit se situer aussi près que possible des 395 mètres (1300 pieds) (minimum 390 mètres), mais sans les dépasser. La rampe doit pouvoir manœuvrer dans l'espace alloué, en tenant compte des marges requises entre la tuyauterie d'irrigation proposée (fournie par des tiers) et la limite de propriété comme l'indiquent les dessins. La longueur de la rampe requise doit être couverte entièrement par des travées de mêmes longueurs et par le tuyau en porte-à-faux; cette longueur ne doit pas être atteinte à l'aide d'un canon-gicleur d'extrémité.
- 3.02.02 Tous les composants métalliques, y compris les mamelons et les raccords, doivent être en acier galvanisé par immersion à chaud.
- 3.02.03 Les pneus doivent être neufs et à portance moyenne, mesurer au moins 14,9 po sur 24 po (maximum 15,9 po sur 25 po) et comporter des chambres à air; ils doivent être montés sur des jantes galvanisées.
- 3.02.04 Les orifices de sortie sur l'appareil doivent être espacés, afin de fonctionner avec l'ensemble de gicleurs spécifié (décrit ci-dessous). Les orifices de sortie qui ne sont pas utilisés doivent être obturés avec des bouchons galvanisés.
- 3.02.05 Ensemble de gicleurs
- .01 Le système latéral/linéaire doit être muni d'un ensemble de gicleurs conçu pour projeter **650 gal US/min** à plein débit.
 - .02 Les gicleurs doivent être de type I-Wobs de Senninger et munis de plaques à angle standard à neuf rainures ou de type Orbitor O3000 de Nelson munis de plaques noires à angle standard à neuf rainures ou un équivalent approuvé par le Canada.
 - .03 Les gicleurs doivent être munis de régulateurs à 138 kPa (20 lb/po²).
 - .04 Les gicleurs doivent être installés sur des tuyaux souples descendants comprenant des poids et se terminant à environ 1,82 m (6 pi) ± 10 cm du sol.
 - .05 Tous les gicleurs doivent être de la même taille et équidistants à un intervalle approximatif spécifié par leur fabricant, afin d'optimiser l'uniformité d'arrosage dans tout le système.

- .06 L'ensemble de gicleurs doit être équipé d'un système de commande d'irrigation à débit variable capable de maintenir les débits d'arrosage définis par l'utilisateur à l'intérieur des zones de régulation sur toute la longueur de la rampe.
- .07 Le système d'irrigation à gicleurs à débit variable installé doit comporter au moins 28 et au plus 30 zones de régulation toutes équipées du même nombre de gicleurs.
- 3.02.06 La tuyauterie des travées de la rampe d'irrigation doit avoir un diamètre d'au moins 6 5/8 po (maximum 7 5/8 po) et l'épaisseur de paroi standard du fabricant.
- 3.02.07 Un dessableur doit être installé à l'extrémité de la rampe.
- 3.02.08 Le système de rampe doit pouvoir arroser en marche avant et en marche arrière.
- 3.02.09 Le système doit inclure les boîtes d'engrenages, systèmes d'entraînement et moteurs.
- 3.02.10 Le système d'entraînement, le chariot d'entraînement et les boîtes d'engrenages doivent pouvoir fonctionner en mode remorqué, pour permettre le remorquage du système entre des champs voisins.
- 3.02.11 Le chariot d'entraînement doit pouvoir pivoter, permettant de faire pivoter le système d'irrigation autour du chariot et d'irriguer une section parallèle adjacente.
- 3.02.12 Le chariot d'entraînement doit pouvoir tirer une longueur de 200 m (650 pi) de tuyau souple de traction d'au moins 150 mm (6 po) (maximum 160 mm) de diamètre interne. Les entrepreneurs doivent s'assurer que le chariot d'entraînement est assez gros pour le système de rampe et selon la topographie du terrain.
- 3.02.13 Le système doit comprendre un tuyau de traction en polyéthylène haute densité ayant un diamètre d'au moins 150 mm (6 po) (maximum 160 mm) ou d'un tuyau de traction équivalent approuvé par le Canada pour cette application. La longueur totale du tuyau de traction doit être d'au moins 200 m (650 pieds) (maximum 205 m). L'entrepreneur doit fournir les raccords et/ou adaptateurs requis pour les raccordements entre le tuyau de traction et la rampe et entre le tuyau de traction et une colonne montante de 150 mm (6 po) (maximum 160 mm) de diamètre.
- 3.02.14 L'entrepreneur doit fournir un coude à ouverture de robinet à 90° de 150 mm (6 po) (maximum 160 mm) de diamètre compatible avec les raccords de tuyau de traction et les colonnes montantes de 150 mm (6 po) (maximum 160 mm) de diamètre (fournies par des tiers).
- 3.03 Électricité
- Tout le matériel électrique du système d'irrigation à déplacement latéral et à débit variable doit être neuf et conforme aux normes en vigueur de l'Association canadienne de normalisation (CSA).
- L'installation du matériel doit satisfaire aux exigences de l'édition la plus récente du Code canadien de l'électricité, Première partie, des règlements et codes provinciaux et municipaux pertinents, ainsi que de la norme de l'ASAE s'appliquant à ce type d'application. Les normes et les recommandations du fabricant ne doivent en aucun cas être réduites par tout code ou règlement susmentionné.
- 3.03.01 Le système doit avoir une alimentation électrique triphasée, qui doit être installée sur place par des tiers.
- 3.03.02 La rampe doit être munie d'un panneau de commande informatisé compatible avec le GPS. (Nota : Le GPS doit être utilisé à des fins de positionnement sur le terrain et de guidage.) Les fonctions minimales doivent comprendre des temps d'arrêt et de démarrage programmables, la commande de débit d'eau, le positionnement sur le terrain, ainsi que des lectures de la température, de la pression et du débit. Elles doivent être compatibles avec le système de

-
- surveillance et de commande en temps réel du fabricant qui pourrait être ajouté éventuellement.
- 3.03.03 La rampe doit être équipée d'un panneau de commande informatisé ou d'un panneau informatisé installé séparément capable de réguler le système d'irrigation à gicleurs à débit variable. Les débits d'irrigation par zone doivent être programmables à partir du panneau de commande ou être téléchargeables depuis une source externe. Si une communication externe est utilisée, le logiciel et le câblage de communication requis doivent être fournis avec le système.
- 3.03.04 Le système d'irrigation à déplacement latéral doit inclure un système de contrôle d'alignement sur tours.
- 3.03.05 Le système d'irrigation à déplacement latéral doit inclure un système de guidage du fabricant. Un système de guidage par GPS est préférable, mais un système à câbles enterrés est une solution acceptable.
- 3.03.06 La rampe doit comporter un parafoudre satisfaisant à la norme CSA C233-1972 ou à l'édition la plus récente.
- 3.03.07 La rampe doit être équipée d'un câble de traction et d'alimentation électrique de 200 mètres (650 pieds) (maximum 205 m) avec connecteur mâle et serre-câbles appropriés à cette application. Un dispositif d'arrêt à une extrémité du câble doit être installé sur le chariot d'entraînement. Il incombe à l'entrepreneur de s'assurer que l'extrémité du cordon est compatible avec l'alimentation électrique triphasée fournie par des tiers et aux normes CSA en vigueur.
- 3.03.08 La rampe doit être équipée d'un robinet de régulation de série 800 fabriqué par Nelson ou d'un robinet de régulation équivalent avec dispositif marche/arrête à solénoïde monté sur la colonne montante de la rampe. Ce robinet doit être relié au panneau de commande de la rampe pour commander la fermeture en cas de basse pression, de défaut d'alignement ou de panne de courant, lorsque l'extrémité du champ est atteinte et selon un horaire planifié.
- 3.03.09 Il faut inclure des bras d'arrêt à l'extrémité du champ, ainsi que des barrières recommandées par le fabricant. Ces barrières doivent être placées à chaque extrémité du champ, soit d'alignement avec la tour du chariot d'entraînement ou avec la tour d'extrémité (total de deux barrières).
- 3.03.10 Un débitmètre électronique et un capteur de pression doivent être installés; ils doivent pouvoir communiquer avec le panneau de commande du fabricant.

ANNEXE 1 à l'ANNEXE A:

RESPECT MATRIX - Spécifications de Performances Minimales MADATORY

Une liste complète des spécifications de rendement obligatoires sont détaillées dans la matrice de respect.

1. Les soumissionnaires doivent démontrer la conformité en abordant chaque spécification de performance dans la matrice de respect, si le produit offert "satisfait" ou "ne répond pas".
2. Les soumissionnaires doivent démontrer clairement la conformité avec les spécifications de rendement obligatoires. Les soumissionnaires doivent répondre aux spécifications complètes et / ou la documentation descriptive de l'équipement offerts.
3. Les spécifications complètes et / ou la documentation descriptive doivent être soumis avec la proposition, mais peuvent être fournies plus tard. Si la spécification et / ou de la littérature complète ne est pas soumis à la demande, l'autorité contractante le fera savoir au soumissionnaire et lui donne un délai d'un laps de temps dans lequel répondre à l'exigence. Défaut de se conformer à la demande de l'autorité contractante et conformer aux exigences dans cette période de temps la soumission sera jugée non recevable.
4. Le Canada ne évaluera pas l'information telle les renvois à des adresses de sites Web où l'information supplémentaire peut être trouvé, ou les manuels ou les brochures techniques qui ne accompagnent pas la soumission.
5. Les soumissionnaires doivent répondre à toute préoccupation avec les spécifications de performance en détail écrite à l'autorité contractante avant la clôture des soumissions tel que décrit dans la demande de proposition document (DP).
6. Le défaut de respecter les spécifications minimales de rendement obligatoires entraînera dans votre proposition est réputée non recevable, et être donné aucune autre considération dans le processus d'évaluation.

<p>Remplir et soumettre obligatoire spécifications de performances est nécessaire pour être jugée recevable et pour votre candidature soit prise en considération.</p> <p>1. Les soumissionnaires doivent indiquer si elles répondent (OUI) ou non rencontrent (NO) chacune des spécifications.</p> <p>2. Les soumissionnaires doivent traverser référence où dans leur offre technique, la spécification technique est situé.</p> <p>Si vous avez répondu conforme, fournir la spécification offert qui répond ou dépasse et de contre-référence à l'endroit où les pièces justificatives se trouve dans votre proposition. Si l'espace est insuffisant dans le tableau, affectez SIR # (référence supplémentaire de l'information) et de fournir les informations appropriées sur une page séparée dans votre proposition. Où pièces</p>	
---	--

N° de l'invitation - Solicitation No.
01633-141115/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
01633-141115

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
01633-141115

Id de l'acheteur - Buyer ID
wpg015
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

	justificatives publié ne est pas disponible sous la forme de brochures, fiches techniques, etc., d'une marque dans le tableau "certification par signature".		
	Tous les travaux et matériaux ci-dessus spécifié doit respecter et maintenir la certification minimale canadien et provincial (s) et l'approbation (s) applicable en normes de l'industrie.		
Art.		Soumissionnaire Réponse: indiquent comment ils répondent aux spécifications abordées ci-dessous / cross-référence où cette spécification technique est indiquée dans leur dossier de candidature	Conforme (Répond / Ne pas satisfaire)
1.	1. Exigence mécanique		
1.a	Soumissionnaire atteste que le produit répond à toutes les exigences mécaniques identifiés à 3,02, Exigences mécaniques, Annexe A - Exigence.		
2.	2. Exigences électriques		
2.a	Soumissionnaire atteste que le produit répond à toutes les exigences mécaniques identifiés à 3,03, Alimentation électrique, annexe A - Exigence.		
3.	Exigence d'organismes de réglementation		
3.a	L'équipement doit se conformer à tous égards avec l'Association actuelle canadienne de normalisation (CSA), Code canadien de l'électricité, Partie 1 et norme ASAE..		
4.	Livraison		
4.a	livraison est requise avant le 31 Mars, 2015. Se il vous plaît confirmer que vous serez en mesure de respecter la date de livraison.		

Modèle et numéro du modèle du produit offert: _____.

Soumissionnaire atteste que le produit offert répond aux exigences minimales de performance ci-dessus.

Signature

Date

N° de l'invitation - Solicitation No.
01633-141115/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
01633-141115

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
01633-141115

Id de l'acheteur - Buyer ID
wpg015
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

ANNEXE « B »

BASE DE PAIEMENT

À la condition que l'entrepreneur s'acquitte de manière satisfaisante de toutes les obligations qui lui incombent dans le cadre du marché, il sera rémunéré en fonction des prix unitaires fermes indiqués ci-dessous. Les taxes applicables sont en sus, le cas échéant, et doivent être indiquées séparément sur toute facture subséquente.

Le prix doit être le prix unitaire ferme et comprendre tous les coûts associés à la prestation de ce service conformément à l'annexe A, notamment tous les coûts d'expédition et de déchargement FAB destination.

FAB Destination : Agriculture & Agri-Food Canada
Brandon Research Centre
270 Grand Valley Road
Brandon, MB R7A 5Y3

À l'attention de : _____

Le soumissionnaire doit fournir une liste détaillée de tous les articles qui feront partie déplacement latéral système d'irrigation.

Remarque : Les soumissions seront évaluées en dollars canadiens. Le taux indiqué par la Banque du Canada à la date de clôture de l'appel d'offres sera appliqué pour convertir les devises américaines.

Art.	Description	Qté.	Unité de Distribution	Prix Unitaire	Prix Étendu
1	Mouvement latéral système d'irrigation en conformité avec les spécifications de rendement obligatoires détaillés dans l'annexe A - Exigence. Tous les prix inclusivement aléatoire Y compris les taxes, les impôts, les taxes de prélèvement de pneus, la garantie, etc. Année, marque, le modèle et Modèle # _____	1	Chaque	\$	\$
2	Y compris la livraison et de déchargement frais de transport, FOB Destinations à AAC Centre de recherches de Brandon, Brandon, Manitoba, Canada	1	Chaque	\$	\$
Subtotal				\$	\$
Les taxes applicables				\$	\$
Totale				\$	\$

